

Division de la Vie Scolaire
DVSCO

Réf : 2021-DSDEN78-16

Affaire suivie par :

Samar ACHKAR

Cheffe de Division

Tél : 01 39 23 62 03/62 07

Mél : ce.ia78:dvsco@ac-versailles.fr

19, Avenue du Centre
78280 Guyancourt

Guyancourt, le 24 mars 2021

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements publics
- pour information -

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements privés hors contrat
- pour attribution -

Mesdames et Monsieur les Directeurs de C.I.O
- pour information -

Objet : Admission dans l'enseignement public des élèves des établissements privés hors contrat ou des jeunes instruits dans la famille - Session 2021

Au vu de la situation sanitaire actuelle, pour la deuxième année consécutive, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines reconduit les modalités de l'admission dans l'enseignement public des élèves actuellement scolarisés dans un établissement privé hors contrat, ou des jeunes instruits dans la famille.

Les élèves justifiant d'une domiciliation dans le département des Yvelines et souhaitant intégrer un établissement public du second degré **dans ce département** doivent constituer un dossier *via* la plateforme « Démarches simplifiées »

Date d'ouverture : 26 avril 2021

Date de fermeture : 25 mai 2021

Ce dossier est constitué des pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une copie des résultats des évaluations scolaires (bulletins trimestriels ou relevés de notes) de la dernière année scolaire et ceux de cette année (2019-2020 et 2020-2021)
- Tout document permettant d'évaluer la scolarité
- Pour une demande d'entrée en lycée : résultats du DNB, d'une session antérieure, le cas échéant
- Pour les jeunes instruits à domicile : les 2 derniers rapports de contrôle (à joindre obligatoirement)
- Pour une demande d'entrée en 6^{ème} : les volets 1 et 2 de la fiche AFFELNET6, téléchargeables sur le site de la DSDEN des Yvelines
- Pour une demande d'entrée en 2^{nde} ou en 1^{ère} technologique : la fiche de vœux AFFELNET LYCEE, téléchargeable sur le site de l'académie de Versailles

Pour information, les dossiers incomplets ne seront pas traités.

I – Pour une demande d'affectation en collège public :

Le lien est le suivant :

<http://acver.fr/2021-2022-affectation-college78>

II- Pour une demande d'affectation en lycée public :

Le lien est le suivant :

<http://acver.fr/horscontrat-admissionlyceespublics78>

Toutes les informations sont consultables et les documents téléchargeables sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines (DSDEN) (<http://www.ac-versailles.fr/dsden78/>, rubrique :

ELEVES PARENTS - INSCRIPTIONS–ORIENTATIONS–AFFECTATIONS

Admission dans l'enseignement public des élèves scolarisés dans l'enseignement privé hors contrat ou instruits dans la famille


Une commission se réunira à la DSDEN des Yvelines fin mai, afin d'examiner les dossiers.

Une réponse vous sera communiquée fin juin/début juillet 2021.

A l'issue des opérations du mois de juillet 2021, les élèves de lycée peuvent se retrouver sans solution d'affectation.

Aussi, leur dossier sera examiné à la commission d'ajustement prévue fin août / début septembre. La date sera communiquée dans le cadre du calendrier des opérations d'affectation, publié sur le site de l'Académie de Versailles.

Je vous demande de bien vouloir porter l'ensemble des informations qui leur seront utiles aux familles et vous remercie sincèrement de votre collaboration et de celle de vos équipes.



Luc PHAM